

SÉANCE ordinaire

LE 4 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 4 avril 2011, à 19h30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Louise David, messieurs les conseillers Robert Smith, Michel St-Pierre, Denis Michaud, Gilles Lambert et Noël Huard.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

110404.086 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Noël Huard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et en ajoutant aux « Affaires nouvelles » le point suivant :

- Séances ordinaires du conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES– AFFAIRES NOUVELLES
 - 3.1 MTQ – Réfection de la route 132 – Nouveau tracé
 - 3.2 MTQ – Limite de vitesse, route de l'Église, secteur Pabos
 - 3.3 MRNF – Plan de signalisation - Subvention
 - 3.4 RRTRP – Dommages suite aux inondations de 2010 – Demande d'appui
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 FQM – Fonds de défense – Demande d'aide financière
 - 4.3 TECQ 2010-2013 – Mandat à BPR
 - 4.4 MAMROT – Plan de signalisation – Protocole d'entente
 - 4.5 Règlement V-138-2011 – Code d'éthique – Adoption
 - 4.6 Régularisation de l'avenue McGrath – Acquisition de terrains
 - 4.7 Refinancement des règlements 143 et V-81-2005 et financement des règlements V-120-2009, V-123-2009, V-125-2009, V-129-2010 et V-134-2010
 - 4.8 Tourisme Québec – Parc Linéaire – Demande d'aide financière
 - 4.9 Développement Économique du Canada – Parc Linéaire Demande d'aide financière
 - 4.10 Dossier Pont Rouge – Recommandation de paiement no 6
 - 4.11 Réaménagement de la route 132 – Honoraires professionnels
 - 4.12 Mise aux normes des infrastructures municipales – Honoraires Gémaxel
 - 4.13 Dossier Salle de spectacle – Honoraires professionnels Dessau-Progest
 - 4.14 Dossier GC Norm – Étude de faisabilité – 2^e versement

- 4.15 Reconstruction du Pont Rouge – Secteur St-François
Demande de budget supplémentaire
- 4.16 Dossier Pont Rouge - Poteaux
- 4.17 Terrasse de La Bolduc – Fonds conjoncturel de développement
du MAMROT
- 4.18 Plan de signalisation – Avis de motion
- 4.19 Appel d'offres – Délégation de compétence – Avis de motion
- 4.20 Projet au Bourg de Pabos – Appropriation du surplus de Pabos
Mills
- 4.21 R.F.R. Brousseau et Ville de Chandler – Échange de terrain
- 5. RAPPORT DES DIFFÉRENTS SERVICES
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.087 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES

110404.088 RRTRP – DOMMAGES SUITE AUX INONDATIONS DE 2010 – DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'appuyer le Regroupement pour la restauration des trois rivières Pabos (RRTRP) dans leur démarche auprès des députés régionaux suite aux dommages subis lors des inondations survenues en 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.089 SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 110207.044 par laquelle le Conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011, calendrier modifié une première fois par la résolution numéro 101206.377;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau le calendrier concernant la séance ordinaire du conseil prévue le 2 mai 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Pierre, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu de modifier le calendrier des séances ordinaires de la manière ci-après décrite,

- ♦ 17 janvier
- ♦ 7 mars
- ♦ 9 mai
- ♦ 4 juillet
- ♦ 12 septembre
(5 : Fête du travail)
- ♦ 7 novembre
- ♦ 7 février
- ♦ 4 avril
- ♦ 6 juin
- ♦ 15 août
- ♦ 3 octobre
- ♦ 5 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.090 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mars 2011 représentant pour le journal des achats, un montant de 280 192.86 \$ et pour le journal des achats en lot un montant de 101 118.11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.091 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – FONDS DE DÉFENSE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT que la FQM possède un fonds appelé « Fonds de défense des intérêts des municipalités » afin de permettre aux municipalités membres de la FQM de faire valoir leurs intérêts et leurs droits devant les tribunaux et ce, au profit de l'ensemble des membres de la FQM;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande aux fonds de défense concernant deux (2) dossiers pour lesquels des procédures ont déjà été entamées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu que la Ville autorise les fonctionnaires de la Ville à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de défense de la FQM concernant les dossiers suivants :

- ☞ Immeuble situé au 479, avenue Rehel
- ☞ Réjean Gauthier et Sylvie Duguay, centre ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.092 TECQ 2010-2013 – MANDAT À BPR

CONSIDÉRANT dans le cadre de la taxe d'accise sur l'essence volet TECQ 2010-2013, la Ville recevra un

montant de 1 905 054 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préparer une programmation de travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par BPR;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu de mandater la firme BPR concernant la programmation de travaux dans le cadre de TECQ 2010-2013 pour un montant de 1 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.093 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – PLAN DE SIGNALISATION – SIGNATURE DU PROTOCOLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Lambert et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le plan de signalisation de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.094 RÈGLEMENT V-138-2011 – CODE D'ÉTHIQUE – ADOPTION

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 2 décembre 2010, le projet de loi 109 qui exige de toutes les municipalités du Québec qu'elles adoptent un code d'éthique pour veiller à ce que les élus, employés ou autres intervenants d'une municipalité adhèrent explicitement aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et pour prévoir l'adoption de règles déontologiques ;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a adopté un code d'éthique le 21 janvier 2010 et que, compte tenu de la nouvelle législation, elle doit maintenant adopter le code d'éthique et de déontologie par règlement, le tout conforme au projet de loi 109 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-138-2011 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.095 RÉGULARISATION DE L'AVENUE MCGRATH – ACQUISITION DE TERRAINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Pierre, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu que la Ville de Chandler procède à des actes translatifs de propriété à titre gratuit soit des actes de cession, échange, vente ou autres, le tout pour le réaménagement de l'ancienne avenue McGrath. Ces actes se feront, plus particulièrement mais sans limitation, avec les personnes et/ou corporation suivante :

- ☞ Société de Développement Économique et Industrielle de Chandler
- ☞ Jean-Paul Shannon et Denise Garant
- ☞ Club de récréation du Grand Pabos Inc.
- ☞ Marco Sirois

Que le maire et le directeur général soient autorisés, à signer les actes ci-dessus pour et au nom de la Ville de Chandler, ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.096 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 143 ET V-81-2005 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS V-120-2009, V-123-2009, V-125-2010, V-129-2010 ET V-134-2010- ADJUDICATION

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 143, V-81-2005, V-123-2009, V-134-2010, V-129-2010, V-125-2010 et V-120-2009, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 avril 2011, au montant de 4 900 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Chandler a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,55500	357 000\$	1,60000%	2012	3,47543%
		370 000\$	2,00000%	2013	
		382 000\$	2,50000%	2014	
		396 000\$	2,90000%	2015	
		3 395 000\$	3,25000%	2016	
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,30000	357 000\$	1,60000%	2012	3,49678%
		370 000\$	2,00000%	2013	
		382 000\$	2,50000%	2014	
		396 000\$	2,85000%	2015	
		3 395 000\$	3,20000%	2016	
Financière Banque Nationale Inc.	98,15400	357 000\$	1,60000%	2012	3,58734%
		370 000\$	2,00000%	2013	
		382 000\$	2,50000%	2014	
		396 000\$	3,00000%	2015	
		3 395 000\$	3,25000%	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 900 000 \$ de la Ville de Chandler soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur financier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.097 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 143 ET V-81-2005 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS V-120-2009, V-123-2009, V-125-2010, V-129-2010 ET V-134-2010- CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants

et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 900 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
143	81 000 \$
V-81-2005	160 100 \$
V123-2009	200 000 \$
V-134-2010	869 312 \$
V-129-2010	655 000 \$
V125-2010	533 360 \$
V120-2009	2 401 228 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 900 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 avril 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien
70, boulevard René-Lévesque Est
Chandler (Québec) G0C 1K0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Chandler, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.098 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 143 ET V-81-2005 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS V-120-2009, V-123-2009, V-125-2010, V-129-2010 ET V-134-2010- COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 900 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 143, V-81-2005, V-123-2009, V-134-2010, V-129-2010, V-125-2010 et V-120-2009, la Ville de Chandler émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 18 avril 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros V-81-2005, V-123-2009, V-134-2010, V-129-2010, V-125-2010 et V-120-2009, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.099 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 143 ET V-81-2005 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS V-120-2009, V-123-2009, V-125-2010, V-129-2010 ET V-134-2010- PROLONGATION

ATTENDU QUE la Ville de Chandler désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler avait le 14 mars 2011, un montant de 81 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 453 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement d'emprunt numéro 143;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 18 avril 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Huard, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu:

QUE la Ville de Chandler emprunte 81 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 1 mois et 4 jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.100 TOURISME QUÉBEC – PARC LINÉAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu que la Ville de Chandler présente une demande d'aide financière au ministère du Tourisme du Québec dans le cadre de l'aide à la stratégie des croisières pour l'aménagement du parc linéaire. La Ville de Chandler autorise le projet et s'engage à réunir le financement nécessaire à sa réalisation et son exploitation. Il est également résolu d'autoriser monsieur Yvan Whittom, consultant en développement, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.101 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA – PARC LINÉAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu que la Ville de Chandler présente une demande d'aide financière à Développement Économique Canada pour l'aménagement du parc linéaire, projet en développement d'escaliers de croisières internationales. Il est également résolu d'autoriser monsieur Yvan Whittom, consultant en développement, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.102 DOSSIER PONT ROUGE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 6

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Huard, appuyé de monsieur le conseiller Robert Smith et unanimement résolu d'approuver la recommandation de paiement no 6 pour les travaux réalisés par l'Entrepreneur Projexco Inc., pour un montant de 228 098.04 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de la reconstruction du Pont Rouge, le tout selon la recommandation de paiement de la firme Génivar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.103 RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132 – GÉNIVAR HONORAIRES PROFESSIONNELS

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu d'approuver les honoraires professionnels de la firme Génivar,

facture numéro 0162262, représentant un montant de 94 149 \$, taxes en sus, dans le cadre du dossier de réaménagement de la route 132, secteur Pabos Mills/Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.104 MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – HONORAIRES GÉMAXEL

Il est proposé par madame la conseillère Louise David, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu d'approuver le paiement de la facture du Groupe-Conseil Gémaxel, au montant de 19 207.76 \$, toutes taxes incluses, pour la préparation des plans et devis de l'aréna de Newport dans le cadre du dossier mise aux normes des infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.105 DOSSIER SALLE DE SPECTACLE – HONORAIRES PROFESSIONNELS DESSAU INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Lambert, appuyé de monsieur le conseiller Denis Michaud et unanimement résolu d'approuver les honoraires professionnels de Dessau Inc. pour le paiement de la facture au montant de 15 949.50 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre de rénovation de la salle de spectacle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.106 DOSSIER GC NORM – ÉTUDE DE FAISABILITÉ – 2^E VERSEMENT KWATROE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Lambert et unanimement résolu d'autoriser le paiement du 2^e versement de l'étude de faisabilité technique et financière de la firme Kwatroe représentant un montant de 11 779.85 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du dossier GC Norm, usine de fabrication de composantes de plastique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.107 RECONSTRUCTION DU PONT ROUGE – SECTEUR ST-FRANÇOIS – DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de reconstruction du pont P-02848 (Pont Rouge, secteur St-François), des travaux supplémentaires non prévus au contrat initial ont été demandés à l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, les travaux supplémentaires à payer à l'entrepreneur se chiffrent au montant de 224 533.01 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de payer l'entrepreneur pour les travaux supplémentaires réalisés et qu'à cette fin, la municipalité doit effectuer une demande d'aide financière supplémentaire au ministère des Transports du Québec ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Noël Huard, appuyé de madame la conseillère Louise David et résolu que la Ville de Chandler demande au ministère des Transports du Québec un budget supplémentaire dans le cadre des travaux de reconstruction du pont P-02848, communément appelé Pont Rouge, et ce, pour les travaux supplémentaires réalisés par l'entrepreneur qui s'élèvent au montant de 224 533.01 \$, taxes en sus, pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.108 DOSSIER PONT ROUGE – POTEAUX

CONSIDÉRANT la reconstruction du Pont Rouge, secteur St-François, Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que l'élévation de la route actuelle est de 2,98 mètres au chaînage 0+348;

CONSIDÉRANT que la future élévation est de 3,88 mètres au même chaînage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Noël Huard, appuyé de monsieur le conseiller Michel St-Pierre et unanimement résolu de demander à Hydro-Québec de rehausser les poteaux électriques au chaînage 0+348. Il est également résolu que monsieur Philippe Berger, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, soit autorisé à prendre toutes les démarches requises et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.109 TERRASSE DE LA BOLDOC – FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT DU MAMROT

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu de proposer le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'aménagement d'une terrasse sur le site Mary Travers dite « La Bolduc » dans le cadre du fonds conjoncturel de développement du MAMROT. Il est également résolu d'autoriser madame Louise Langlois, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.110 PLAN DE SIGNALISATION – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Michaud donne avis de motion qu'à une séance subséquente il y aura présentation d'un règlement ayant principalement pour objet d'autoriser la réalisation du projet de signalisation routière touristique sur le territoire de la Ville et de décréter une dépense et un emprunt d'environ 375 000 \$ à cette fin. Le projet de règlement est déposé pour étude et en conséquence sera dispensé de lecture lors de son adoption.

110404.111 APPEL D'OFFRES – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Robert Smith donne avis de motion qu'à une séance subséquente il y aura présentation d'un règlement ayant principalement pour objet de déléguer au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection dont la création est prévue dans le cadre d'un appel d'offres. Le projet de règlement est déposé pour étude et en conséquence sera dispensé de lecture lors de son adoption.

110404.112 PROJET AU BOURG DE PABOS – APPROPRIATION DU SURPLUS DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PABOS MILLS

CONSIDÉRANT la Corporation du Bourg de Pabos souhaite augmenter les capacités de son camping;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il devient nécessaire de procéder à l'acquisition d'une 2^e pompe pour l'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition de cette pompe sont évalués à 10 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Michaud, appuyé de monsieur le conseiller Noël Huard et unanimement résolu que :

QU'un montant de 5 000 \$ soit versé à la Corporation du Bourg de Pabos pour lui permettre d'acquérir une pompe supplémentaire pour l'évacuation des eaux usées du camping. Il est également résolu que cette somme soit prélevée au surplus accumulé de l'ancienne municipalité de Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.113 R.F.R. BROUSSEAU ET VILLE DE CHANDLER – ÉCHANGE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler et R.F.R Brousseau souhaitent procéder à l'échange des parcelles de terrains ci-après décrites ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Smith, appuyé de madame la conseillère Louise David et unanimement résolu ce qui

suit :

Que la Ville de Chandler et R.F.R. Brousseau acceptent d'échanger, sans aucune compensation de part et d'autre, les parcelles de terrains ci-après décrites:

Ville de Chandler devant être céder à R.F.R. Brousseau

Une parcelle de terrain désignée comme étant une partie du lot 74-107 du rang UN, du cadastre officiel de la municipalité de Pabos, dans la circonscription foncière de Gaspé, d'une superficie de 1 128.1 mètres carrés.

R.F.R. Brousseau devant être céder à Ville de Chandler

Une parcelle de terrain désignée comme étant le lot 77D-79 du rang UN, du cadastre officiel de la municipalité de Pabos, dans la circonscription foncière de Gaspé, d'une superficie de 1 122.8 mètres carrés.

Les deux parcelles étant décrites à la description technique préparée par Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre sous le numéro 1228 de ses minutes et le plan D167, feuillets 1 et 2.

QUE les frais d'honoraires professionnels reliés aux présentes soient partagés à part égales entre Ville de Chandler et R.F.R. Brousseau ;

QUE Madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler l'acte de vente ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404.114 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Michaud propose la levée de l'assemblée à 20h50.

VILLE DE CHANDLER

**Louise Langlois,
Maire**

**Roch Giroux,
Directeur général**